

POMPES FUNEBRES DU VAL DE SAONE

8bis, rue Pierre Bouvier

69270 Fontaines-sur-Saône FRANCE

Tel : 0771754765 Fax : 0978561755

SARL au capital de 8000Euros

RCS : 529188351

SIRET : 52918835100025 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR 15 529188351

N° habilitation : 21-69-05-03

N° ORIAS : 18 006 954

Responsable légal : Bengana Abdel-Sami

DEVIS TYPE

69270 FONTAINES SUR SAONE

Devis n°0000001018 établi le 21/07/2022

Désignation	MT TTC	TVA
Devis de base /inhumation 1 place sans monument / sans registre de condoléances / décès en hôpital ayant une chambre mortuaire / sans avis de décès/ sans habillage		
Repère tombe	90,00	2
Organisation et démarches		
# Démarches et formalités administratives locales	260,00	2
Vacation funéraire pour scellement de cercueil	20,00	0
TOTAL Organisation et démarches	280,00	
Cercueil - Mise en bière et fermeture		
* Cercueil Sarp Lyonnais Chêne Massif Inclus 4 poignées, bac étanche, vis, cache vis.	800,00	2
# Capiton Zinnia Taffetas	109,00	2
2 # Plaque d'identité	80,00	2
TOTAL Cercueil - Mise en bière et fermeture	989,00	
Transfert après mise en bière		
# Transport après mise en bière	240,00	3
TOTAL Transfert après mise en bière	240,00	
Inhumation - Travaux de cimetière		
4 # Personnels pour inhumation	404,00	2
Creusement et comblement de fosse 1 place soit 1m50	550,00	2
TOTAL Inhumation - Travaux de cimetière	954,00	

Désignation	MT TTC	TVA
-------------	--------	-----

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

	TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
0	0,00	20,00	0,00	20,00
2	20,00	1910,83	382,17	2293,00
3	10,00	218,18	21,82	240,00
Total		2149,01	403,99	2553,00

Bon pour accord

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Abdel-Sami BENGANA

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée.